

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

D2023-70
Remboursement de caution

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
22	19	22
Vote POUR	22	
Vote CONTRE	0	
Abstention	0	
Date de la Convocation		
8 Novembre 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le *treize* novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents: Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Nathalie DUMORD, Valérie BOUILLOUX, Anthony MARASCO, Ludovic MORAND, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Evan VIEILLESE, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Alain HOUDINET.

Absents Excusés :

Claire DE CROMBRUGGHE a donné pouvoir à Anthony MARASCO
Françoise CURAILAT a donné pouvoir à Dominique RABILLOUD
Florie JAILLET a donné pouvoir à Fabienne FARGEOT MENEZES

Il est proposé au conseil municipal de rembourser la somme de 50 euros suite à une location de salle des fêtes au cours de laquelle le ménage n'avait pas été effectué parfaitement (problème mécanique de l'autolaveuse).

Les crédits sont bien prévus en dépenses de fonctionnement à l'article 678 chapitre 67 (prise en compte dans la DM3).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte le remboursement de la somme de 50 euros suite à une location de salle des fêtes;
- dit que les crédits sont inscrits au budget à l'article 678.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PAQUELIER

Acte contresigné le 23/11/23

Le Maire, Christian JOLIVET

Le Maire,
Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le ... 23/11/23

Acte affiché le 23/11/23